



# le travail

du permanent

Vol. 4 No 3

26 JANVIER 1968

## Les deux objectifs du projet de convention du SFPQ:

- Rattrapage des salaires
- Modernisation de l'administration publique

Les 30,000 employés du gouvernement ont déposé leur projet de convention collective le 16 janvier. Ce projet vise deux objectifs bien clairs pour le Syndicat des fonctionnaires provinciaux: • le rattrapage des salaires; • la modernisation de l'administration publique.

Pour atteindre ces deux objectifs, il a fallu bâtir le projet de convention sans tenir compte de la loi de la fonction publique, parce que cette loi limite considérablement le droit de négociation des employés du gouvernement.

Une telle situation n'a pas lieu de surprendre aucun syndicaliste car les lois du travail qui existent actuellement, ont toujours suivi les coups de force que des groupes décidés ont réussi à faire par la négociation ou par la grève. Il n'y aurait jamais eu de lois pour régir la négociation collective et la grève, s'il n'y avait eu auparavant des groupes qui par leur seule détermination, ont obligé le patron à négocier collectivement, ou s'il n'y avait eu de ces grèves qu'on appelle illégales.

ciér collectivement, ou s'il n'y avait eu de ces grèves qu'on appelle illégales.

### *La menace d'un bill 1 ou 25*

Encore une fois dans l'histoire syndicale, il faut procéder de cette façon. Mais cette fois c'est plus sérieux. Car au lieu d'affronter une simple entreprise, on affronte le législateur lui-même. On affronte le gouvernement-employeur, qui est aussi le gouvernement-législateur. Et à n'importe quel moment des négociations, le gouvernement-employeur pourra se muer en gouvernement-législateur, de manière à imposer à ses employés par la législation, ce qu'il ne peut leur imposer par la négociation.

Si le gouvernement, alors qu'il n'était pas directement en cause, a substitué la loi à la négociation à l'occasion du bill 25 et du bill 1, à plus forte raison pourra-t-il le faire lorsqu'il négociera avec ses propres employés, ceux qu'il paie lui-même directement. Voilà dans quelle perspective s'engagent les négociations dans la fonction publique. →

## Les permanents sont invités à participer à la campagne d'organisation dans l'alimentation

La campagne d'organisation dans l'alimentation à Montréal bat présentement son plein.

On sait que la condition primordiale de son succès est qu'elle porte des fruits d'ici une très courte période de temps car les négociations doivent débiter bientôt.

Les permanents de la région de Montréal qui peuvent y par-

ticiper activement sont priés d'entrer en communication le plus rapidement possible avec le responsable, Robert Tremblay, au 1001, rue St-Denis.

La campagne atteindra son maximum d'intensité au cours des deux prochaines semaines mais l'aide de plusieurs permanents est requise si on veut que

les résultats définitifs soient vraiment fructueux.

Référer au "Travail du permanent" du 22 décembre dernier pour avoir plus d'information sur cette campagne, ou mieux, téléphonez à Robert Tremblay (842-3181 au poste 308) qui vous en expliquera les objectifs.

## Comment en sortir ?

Dans nos traditions parlementaires, on fait la distinction entre le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Au cours des négociations dans la fonction publique, il faudra ajouter à nos traditions parlementaires la distinction entre le gouvernement-législateur et le gouvernement-employeur. Ce ne sera pas facile. Il faudra démontrer que le gouvernement-employeur n'a pas plus de privilèges que les autres employeurs, parce que ses employés ont les mêmes besoins, les mêmes obligations familiales, les mêmes aspirations que les autres employés.

Si le gouvernement-employeur n'a pas plus de privilèges que les autres employeurs, il a par contre les mêmes obligations: celle de payer ses employés pour leur permettre de vivre dans la dignité, et celle de s'organiser de manière à éviter la perte d'énergie et d'argent qui conduirait toute entreprise privée à la faillite.

On sait qu'il y a de l'argent qui est mal dépensé au gouvernement. Tout le monde le sait. On sait que le travail est mal organisé au gouvernement, parce que le jeu des intérêts politiques a élevé des cloisons entre les différents services administratifs. Les employés du gouvernement souffrent de cette situation et ensemble ils ont décidé de la changer. Ils ont fait l'expérience que les belles déclarations des gouvernants sur la revalorisation de la fonction publique ne changent rien à la réalité tant que le syndicat n'est pas là pour prendre au sérieux ces déclarations du personnel, et par voie de conséquence, le qu'au bout de leur logique.

Dans la logique des belles déclarations des gouvernants, il faut que les employés de l'Etat soient mieux payés. Car la revalorisation d'une profession commence toujours par la revalorisation des salaires. L'effort des négociations portera donc en premier

lieu sur le rattrapage des salaires, un rattrapage qui a été soigneusement calculé en tenant compte des salaires payés pour des emplois comparables dans le secteur privé et dans le secteur public. Il faut rappeler à ce sujet que le gouvernement précédent, lorsqu'il a parlé de revaloriser la fonction publique, a augmenté considérablement les salaires de quelques hauts fonctionnaires, pendant qu'il refusait à l'ensemble de ses employés des augmentations qui leur auraient permis de souffler un peu.

L'effort des négociations portera aussi sur la modernisation de l'administration publique, qui permettra à l'Etat de mieux payer ses employés. Voilà pourquoi le syndicat des fonctionnaires veut négocier d'égal à égal sur la classification, l'avancement et le perfectionnement, de manière à augmenter la mobilité du personnel, et par voie de conséquence, le rendement de l'ensemble de la fonction publique.

La loi de la fonction publique interdit aux employés du gouvernement de négocier sur ces questions-là, et c'est pourquoi elle devra être amendée. Simplement à titre consultatif, le syndicat a réussi à obtenir des améliorations intéressantes sur ce plan. Et même qu'il se trouve des hauts fonctionnaires pour reconnaître dans le privé que l'action du syndicat a permis au gouvernement de commencer à voir clair dans son administration. Mais cette fois, le syndicat veut négocier pour vrai sur la classification, l'avancement et le perfectionnement, comme on le fait dans la grande entreprise moderne. C'est la seule façon d'établir la distinction entre l'Etat-législateur et l'Etat-employeur. Autrement dit, que l'Etat-employeur se soumette aux mêmes règles de négociation que les autres employeurs.

GUY FERLAND

---

### LE CONSEIL CENTRAL DE QUEBEC :

## Que la loi oblige l'employeur à fournir un préavis de six mois avant tout changement amenant des mises à pied

Le Conseil central de Québec veut que le mouvement réclamé auprès du gouvernement provincial l'adoption d'une loi qui obligerait les employeurs à fournir un préavis de six mois aux employés et aux syndicats avant d'effectuer des changements technologiques qui pourraient amener des mises à pied ou des réductions de personnel, ou encore qui pourraient affecter la main-d'oeuvre de façon directe ou indirecte.

Le Conseil a adopté, de façon unanime, une résolution en ce sens lors d'une réunion tenue le 9 janvier.

C'est le confrère Jacques Archambault, conseiller technique et coordonnateur de la centrale professionnelle des employés commerce-bureau, qui l'avait présentée.

Rappelant qu'une telle législation existe dans différents pays, notamment en Suède, M. Archambault a affirmé qu'il serait temps que le ministre du Travail, M. Bellemare, prouve qu'il est sincère quand il parle de main-d'oeuvre et qu'il entend prendre des mesures concrètes pour les travailleurs. Il voudrait que la CSN présente un mémoire à la direction générale de la main-d'oeuvre à ce sujet.

## Les dernières statistiques révèlent:

# La proportion de syndiqués au pays était la même en 1967 qu'en 1957: 32 pour cent

Il y avait, au Canada, 38% de plus de syndiqués non agricoles en 1967 qu'en 1957:

1957: 1,386,000

1967: 1,921,000

Mais en 1967, comme en 1957, la main-d'oeuvre non agricole syndiquée représentait 32% de la main-d'oeuvre non agricole employée:

	Syndiqués	Employés	Pourcentage
1957:	1,386,000	4,282,000:	32%
1967:	1,921,000	5,953,000:	32%

On peut donc dire que ça avance, mais que ça reste à la même place...

D'autre part, saviez-vous que *seulement* 29.9% des syndiqués non agricoles, au Canada, en 1967, étaient membres de syndicats purement canadiens, et que ce faible pourcentage comprenait même quelque 7% de syndiqués membres de syndicats non affiliés ou indépendants (?)...

Ces renseignements sont tirés de la 56e édition d'une publication fédérale bien connue appelée:

*Organisation de travailleurs au Canada*,  
Direction de l'économie et des recherches,  
Ministère du travail du Canada

On la trouve au centre de documentation de la CSN, à Montréal.

Voici également un tableau publié dans cette brochure annuelle. (Certains contestent ces chiffres mais ce sont les seuls disponibles de source officielle).

### REPARTITION DES EFFECTIFS SYNDICAUX D'APRES L'AFFILIATION AUX CENTRALES SYNDICALES (1967)

Centrales syndicales	Unités		Effectif	
	locales	Chiffres		%
- Congrès du Travail du				
Canada .....	6,873	1,450,619		75.5
AFL-CIO/CTC .....	4,447	1,120,401		58.3
CTC seulement .....	2,426	330,218		17.2
- Confédération des syndicats				
nationaux .....	859	197,787		10.3
- American Federation of Labor				
and Congress of Industrial				
Organizations seulement .....	13	15,005		.8
- Unions internationales non				
affiliées .....	406	122,899		6.4
- Unions nationales non				
affiliées .....	402	87,092		4.5
- Organisations locales				
indépendantes .....	126	47,245		2.5
TOTAL .....	8,679	1,920,647		100.0

## A LIRE

### au centre de documentation

Sous cette rubrique, "Le Travail du Permanent" publiera régulièrement quelques notes destinées à signaler à l'attention de ses lecteurs des articles de périodiques ou des ouvrages susceptibles de les intéresser. Les publications mentionnées attendent d'être consultées sur les rayons du centre. Mais pour ceux qui voudraient se les procurer on signale également l'endroit où s'adresser.

#### ACTUALITE ECONOMIQUE (janvier-mars 1967)

1. Les prévisions économiques globales à long terme — par Jean Lotte. L'article analyse certaines méthodes de prévision économique et étudie quelques résultats pratiques qu'on a pu en tirer.

2. Information et développement économique — par Georges-Edouard Bourgoignie. Cet article s'inspire d'un ouvrage de Wilbur Schramm publié en 1966 par l'Unesco sur les pays en voie de développement.

Les mass media sont-ils cause de développement ou de sous-développement? C'est à cette question que tente de répondre l'auteur. Plusieurs tableaux illustrent son analyse.

\* Cette revue est en vente à:

L'École des Hautes Etudes Commerciales  
535, avenue Viger, Montréal 24  
(\$1.25 l'exemplaire ou \$5.00 pour un abonnement)

#### CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLOGIE Vol. XLI — 1966 (juillet-décembre)

1. Structure paternaliste et conception de l'autorité — par Louis Moreau de Ballaing. Etude psychosociologique du paternalisme politique que l'on considère comme phénomène de conscience. "En ce sens, c'est-à-dire comme représentation, le paternalisme politique est un phénomène particulier à la société politique française. L'analyse du paternalisme dans la vie politique n'est donc pas celle d'un phénomène général dans un secteur particulier, mais celle d'un phénomène né de cette société politique et la conditionnant peut-être." Cette structure paternaliste est constituée par un quadruple rapport:

- le rapport de la personne et de la société, dans lequel la personne est l'individu politisé et la société, l'ensemble des groupes socio-politiques;
- le rapport du dominant et du dominé, dans lequel le dominant est traditionnellement l'Etat, groupe socio-politique privilégié, le dominé, l'individu et les autres groupes sociaux;
- le rapport du protecteur et du protégé;
- enfin, celui du responsable et de l'irresponsable; dans ces deux derniers rapports, on retrouve l'Etat, l'individu et les groupes.

En vente: Presses Universitaires de France  
Département des Périodiques  
12, rue Jean-de-Beauvais, Paris 5e  
(\$4.80 pour deux numéros par année)

Au cours de la période du 7 au 18 décembre derniers, le bill C-186 concernant la CCRO et la question des "unités nationales" à Radio-Canada a, comme dans les jours précédents, été le principal sujet de nouvelles dans les journaux canadiens, principalement ceux de l'extérieur du Québec.

En deuxième lieu, arrivent les articles sur l'orientation de la CSN et du mouvement syndical en général. Plusieurs de ces articles constituent des revues de fin d'année. On remarque aussi plusieurs nouvelles, surtout dans les journaux québécois, traitant des prochaines négociations dans la fonction publique à Québec et du front commun syndical qui y est projeté.

Une autre constante est la publication dans les journaux régionaux de prise de position des syndicats concernant des questions plus locales. Ces nouvelles sont mentionnées sous le titre général "Action politique" dans le relevé qui suit. Elles concernent plus particulièrement le projet Horizon 68, la grève de Carier et Frères. Enfin, des nouvelles ont été publiées sur la grève de Baribocraft à Lauzon, mais presque exclusivement dans "Le Soleil", de Québec.

Voici le relevé du 7 au 18 décembre

**7 décembre:** Total des nouvelles publiées: 18 (Québec, 14; Ontario, 2; Alberta, 1; Îles-du-Prince-Édouard, 1). Par sujets: CCRO-Radio-Canada, 6; orientation du mouvement, 5; action politique, 4; négociations, 1; organisation, 1; mises à pied aux chantiers maritimes de Lauzon, 1.

**8 décembre:** Total: 13 (Québec, 9; Ontario, 2; Colombie-Britannique, 1; Île-du-Prince-Édouard, 1). Par sujets:

CCRO-Radio-Canada, 3; orientation du mouvement, 4; action politique, 2; négociations fonction publique, 2; négociations, 2.

**9 décembre:** Total: 5 (Québec, 4; Ontario, 1). Par sujets: orientation du mouvement, 3; action politique, 1; négociations, 1.

**10 décembre:** Total: 3 (Québec, 3). Par sujets: orientation du mouvement, 2; négociations, 1.

**11 décembre:** Total: 14 (Québec, 8; Ontario, 6). Par sujets: négociations fonction publique, 5; orientation du mouvement, 3; CCRO-Radio-Canada, 1; mises à pied à Lauzon, 1; convention collective, 1; action politique, 1; information, 1; négociations, 1.

**12 décembre:** Total: 7 (Québec, 5; Ontario, 1; Manitoba, 1). Par sujets: orientation du mouvement, 3; fonction publique, 1; mises à pied à Lauzon, 1; Marcel Pepin, 1; CCRO-R.-Canada, 1.

**13 décembre:** Total: 18 (Québec, 13; Ontario, 2; Nouveau-Brunswick, 2; Manitoba, 1). Par sujets: Pepin-budget fédéral, 6; négociations, 5; journalistes du Soleil, 4; orientation du mouvement, 2; décrets-alimentation, 1.

**14 décembre:** Total: 17 (Québec, 15; Ontario, 2). Par sujets: orientation du mouvement, 6; négociations, 2; CCRO-Radio-Canada, 3; mises à pied à Lauzon, 1; fonction publique, 1; organisation, 1; CTM, 1; journalistes du Soleil, 1; décrets-imprimerie, 1.

**15 décembre:** Total: 10 (Québec, 10). Par sujets: orientation du mouvement, 2; CTM, 2; CCRO-Radio-Canada, 1; fusion métallurgistes-mineurs, 1; fonction publique, 1; organisation, 1; Raymond Parent, 1; lutte intersyndicale sur la Côte-Nord, 1.

**16 décembre:** Total: 17 (Québec, 12; Ontario, 4; Manitoba, 1). Par sujets: CCRO-Radio-Canada, 4; CTM, 3; conventions collectives, 2; front commun-fonction publique, 2; affaires culturelles, 2; bureau confédéral, 1; fusion métallurgistes-mineurs, 1; action politique, 1; Jean Marchand, 1.

**18 décembre:** Total: 14 (Québec, 8; Ontario, 3; Manitoba, 1; Colombie-Britannique, 1; Nouveau-Brunswick, 1). Par sujets: CCRO-Radio-Canada, 5; fusion métallurgistes-mineurs, 3; front commun-fonction publique, 2; orientation du mouvement, 1; conflits intersyndicaux, 1; Expo 68, 1; front commun syndical, 1.

Ce relevé n'est pas nécessairement complet mais il fait état des articles publiés dans la plupart des quotidiens du pays, dans certains hebdomadaires québécois et aussi certaines revues ou périodiques.

## Note de la rédaction

A compter de ce numéro-ci, les pages du "Travail du permanent" sont numérotées d'une édition à l'autre.

Donc, puisque les deux éditions publiées depuis le début de 1968 — vol. 4, no 1 et 2 — contiennent 10 pages, la numérotation commence à la page 11. Elle se poursuivra ainsi jusqu'à la fin de l'année. Ainsi, au lieu de référer à la date et au numéro de l'édition on n'aura qu'à référer à la page où l'article concerné a paru.

## le travail du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.

Responsable: Service de l'information et des communications de la CSN

Rédacteur: Paul Cliche

Composition: Typofilm Inc.

Montréal

Impression: Les Ateliers de la CSN,

1001, rue St-Denis, Montréal

Tél. 842-3181

## Journées d'étude du BAEQ à Rimouski

Plusieurs membres de l'exécutif de la CSN, directeurs de services généraux de la centrale, directeurs professionnels des fédérations, ainsi que directeurs généraux, participeront les 30, 31 janvier et 1er février aux "journées d'étude du BAEQ" qui auront lieu à l'édifice du Conseil central du Bas-du-Fleuve-Gaspésie à Rimouski.

On sait que la CSN s'intéresse activement à cette expérience-pilote de planification régionale qui a débuté en 1963.

Les principaux responsables de l'expérience agiront alors comme conférenciers et animateurs, notamment le notaire Georges-Henri Dubé qui fut président du BAEQ de 1963 à 1966; Guy Coulombe qui dirigea l'équipe de

chercheurs et qui agit présentement comme coordonnateur de l'exécution du plan de la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie à Québec; François Poulin, qui fut l'assistant de Coulombe et qui est présentement directeur intérimaire au bureau d'étude en aménagement régional au Conseil d'orientation économique; Jean-Claude Lebel qui fut aménagiste au BAEQ et responsable de l'animation sociale et qui est présentement secrétaire des consultants en animation sociale au COEQ.

Me Claude Jourdain, président du Conseil régional de développement de l'Est du Québec; Me Guy d'Anjou, vice-président du CRD et Louis Larouche, secrétaire général du CRD, présenteront également des exposés.